

Institutions Conjointes: CTA et CDE

Institutions Conjointes: CTA et CDE

Le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA)



Le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) a été créé en 1983 dans le cadre de la Convention de Lomé entre les États du groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et les pays membres de l'Union européenne. Depuis 2000, le CTA exerce ses activités dans le cadre de l'Accord de Cotonou ACP-CE.

Le CTA a pour mission de développer et de fournir des services qui améliorent l'accès des pays ACP à l'information pour le développement agricole et rural, et de renforcer les capacités de ces pays à produire, acquérir, échanger et exploiter l'information dans ce domaine.

Les programmes du CTA sont articulés sur trois axes principaux de manière à :

- fournir un large éventail de produits et services d'information et mieux faire connaître les sources d'information pertinentes ;
- encourager l'utilisation combinée de canaux de communication adéquats et intensifier les contacts et les échanges d'information, entre les acteurs ACP en particulier ;
- renforcer la capacité ACP à produire et à gérer l'information agricole et à mettre en œuvre des stratégies de GIC, notamment en rapport avec la science et la technologie.

Ces activités tiennent compte de l'évolution des questions transversales ainsi que des résultats d'évaluations d'impact et d'évaluations de programmes.

>>> [Le site du CTA](#) ^[1]

Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE)



Le mandat du CDE établi par l'Accord de Cotonou positionne le Centre comme une Institution se consacrant à soutenir le développement du secteur privé dans les pays ACP.

A cette fin, le Centre fournit des services non financiers aux entreprises ACP et à des initiatives conjointes d'opérateurs économiques des ACP et de l'UE dans divers secteurs économiques, avec pour objectif principal d'accroître la compétitivité des entreprises ACP.

Les objectifs plus spécifiques du CDE sont :

- faciliter les partenariats entre entreprises ACP et UE;
- aider au développement des services d'appui aux entreprises dans les pays ACP (renforcement des capacités des organisations du secteur privé et des prestataires de services);
- appuyer les activités et les organisations de promotion des investissements;
- permettre le transfert de technologies et les capacités de gestion.

>>> [Le site du CDE](#) ^[2]

URL source: <http://www.acp.int/fr/content/institutions-conjointes-cta-et-cde>

Liens:

[1] <http://www.cta.int/fr/>

[2] <http://www.cde.int/index.aspx>